



ENTENTE DU CONFLUENT  
INSCRIPTION SAISON 2017-2018



INSCRIPTION LICENCE(E)

**Joueur(se) :**

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  masculin  féminin

Date de naissance : .....

Code postal de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse mail : .....

 ***Une adresse mail valide est obligatoire pour obtenir une licence***

Adresse : .....

Numéro de téléphone portable : .....

**Représentants légaux :**

Nom : .....

Prénom : .....

Qualité : .....

Association Support

Union Sportive Portésienne

SIREN : 500 607 635 - SIRET : 500 607 635 00017

NAF : 9312Z - DDCS : 03199ET0091

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Muret (31) sous le n° W 311100417

Site : <http://www.usportet.fr> - Mail : [contact@usportet.fr](mailto:contact@usportet.fr) - tél : 09 72 12 90 36

## AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné (NOM, prénom, qualité),

\_\_\_\_\_

en cas d'accident de (NOM, prénom du licencié)

\_\_\_\_\_

autorise par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- le responsable de l'association, du Comité ou de la FFR :
  - à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
  - à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Fait à :

Signatures

Le :

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Qualité : \_\_\_\_\_

Téléphone (portable et fixe si possible) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Coordonnées du médecin traitant :

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_



**ENTENTE DU CONFLUENT**  
INSCRIPTION SAISON 2017-2018



**AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné .....

Représentant légal de.....

AUTORISE :

- mon enfant à être photographié et filmé lors de reportage photos et vidéos effectué dans le cadre des activités de l'association de l'US Portet,
- l'utilisation et la diffusion de ces photos ou vidéos sur tous les supports et tous les formats notamment papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, service en ligne sur tous les réseaux utilisés par le club et ce, pour une durée indéterminée.

Date :

Signature du représentant légal

**AUTORISATION DE TRANSPORT PAR UN TIERS**

Je soussigné.....

Représentant légal de.....

Autorise mon enfant à être transporté sur les lieux des rencontres, les jours de matchs ou de tournois, d'entraînements ou toute autre manifestation organisée sous l'égide de l'association de l'US Portet, par des personnes véhiculées étant en règle avec les lois en vigueur et le Code de la Route, et décline toute responsabilité vis-à-vis du club et de ses éducateurs, entraîneurs et responsables administratifs, dirigeants en cas d'incident.

Date :

Signature du représentant légal

**Association Support**

**Union Sportive Portésienne**

SIREN : 500 607 635 - SIRET : 500 607 635 00017

NAF : 9312Z - DDCS : 03199ET0091

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Muret (31) sous le n° W 311100417

Site : <http://www.usportet.fr> - Mail : [contact@usportet.fr](mailto:contact@usportet.fr) tél : 09 72 12 90 36

## Charte de l'école de rugby de l'US Portet

Cette charte rappelle les valeurs et les pratiques fondamentales de notre club en matière de pratiques sportives en général et dans le pratique du rugby en particulier.

Le rugby "école de la vie" et sport collectif est un jeu magnifique. Cependant, cette discipline requiert un engagement physique et psychologique important. C'est pourquoi tout joueur, dirigeant, bénévole ou éducateur doit se conformer au respect de certains principes.

Cette charte s'exprime au travers d'attitudes et de comportements. Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent chacun à leur place, notre Ecole.



### Charte du jeune joueur

Il doit être respecté en tant qu'individu et joueur de rugby

#### Il a le droit :

- \* de trouver beaucoup de plaisir sur le terrain
- \* à la santé
- \* d'avoir une formation de qualité
- \* de s'entraîner dans de bonnes conditions matérielle
- \* au respect, de pouvoir se tromper
- \* de prendre des initiatives dans le jeu
- \* à la parole, de comprendre ce qu'on peut lui reprocher
- \* de participer aux compétitions
- \* à la différence : je peux ne pas être champion...mais le devenir

#### Il a le devoir :

- \* de respecter l'encadrement, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants
- \* de respecter son environnement et le matériel
- \* de respecter les décisions de ses responsables
- \* de tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité
- \* de prévenir l'éducateur en cas d'absence
- \* d'être responsable de ses affaires
- \* de privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel
- \* de se comporter de manière responsable
- \* de respecter les règles et la culture du club
- \* de ne pas être turbulent pendant les entraînements et les tournois

Visa du jeune joueur

### Charte de l'éducateur

Il transmet l'esprit et la culture du club éduque les enfants à la pratique du rugby. Il se doit d'être exemplaire dans son attitude, son comportement, ses propos.

#### Il a le droit :

- \* d'être respecté par les enfants, les dirigeants, les parents, le club et ses structures
- \* à la reconnaissance de son travail liée à son investissement, sa qualification et sa responsabilité dans sa mission éducative
- \* à l'appui, le soutien et l'aide du club, des dirigeants et des parents
- \* à la formation continue dans sa tâche
- \* à tout ce qui peut faciliter son travail

#### Il a le devoir :

- \* sur la base du projet sportif et de son évaluation du groupe de préparer la mise en forme des thèmes de travail en relation avec l'objectif de formation à atteindre
- \* d'être bon pédagogue, de transmettre une passion au joueur, amener de la joie, du bonheur afin qu'il se fasse plaisir sur le terrain
- \* de laisser jouer les enfants sans leur crier dessus
- \* de faire en sorte que la compétition se résume à la qualité du jeu
- \* d'avoir un cahier de présences et d'assurer un suivi avec les parents (présence, apprentissage, blessures)
- \* d'amener des règles de vie au groupe et de faire en sorte que les joueurs respectent les engagements pris
- \* de veiller à la sécurité des joueurs
- \* d'être responsable de son groupe et de sa dynamique

## Charte des parents

Ils aident et accompagnent la formation de l'enfant au sein du club

Ils ont le droit :

- \* d'être respecté par toute l'équipe de l'école de rugby
- \* d'avoir une formation de qualité pour leur enfant
- \* à la mise en sécurité de leur enfant
- \* de faire des propositions constructives
- \* d'être informé des activités de l'école de rugby
- \* de participer et s'investir au sein de l'équipe

Ils ont le devoir :

- \* d'adhérer au projet sportif du club
- \* d'accompagner le plus souvent possible et de rester en retrait pendant l'activité
- \* de veiller à l'assiduité et à la ponctualité et de venir le chercher à l'heure prévue
- \* de prévenir en cas d'absence
- \* de pas s'impliquer dans le domaine sportif
- \* d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires
- \* de respecter l'arbitre et l'entourage
- \* d'aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe
- \* de considérer l'école de rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation
- \* de considérer la compétition comme un moyen de formation
- \* de se mettre à disposition de l'éducateur ou dirigeant en cas de force majeure

## Charte des dirigeants et bénévoles

Les dirigeants ont mission d'organiser la vie de l'Ecole de Rugby, de « faciliter » la tâche des Educateurs et l'épanouissement des joueurs.

Ils ont le droit :

- \* d'être respecté par les enfants, les dirigeants, les éducateurs, les parents, le club et ses structures
- \* à la reconnaissance de leur travail liée à leur investissement, et leur responsabilité
- \* à l'appui, le soutien et l'aide du club, des éducateurs et des parents
- \* à tout ce qui peut faciliter leur travail

Ils ont le devoir :

- \* d'être le lien entre les parents et le club
- \* de bien accueillir les nouveaux joueurs et leurs parents
- \* de tout mettre en œuvre pour aider les éducateurs tant au plan humain que matériel
- \* d'être « leader » dans les activités annexes (voyage, repas, matériel, intendance,...)
- \* de veiller à une bonne communication pour éviter tout litige (calendrier, matches, horaires)
- \* de ne pas s'impliquer dans le domaine sportif
- \* de rechercher en permanence le « travail en équipe »
- \* d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent
- \* d'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération

Visa des parents



## La Charte de l'Ecole de Rugby « Union Sportive Portésienne »

Drop  
Fair play  
Ecole de la vie  
PASSION



Entraînements EFFORTS  
Dynamisme plaisir  
Engagement  
Respect  
Echanges  
TRANSFORMATION

Convivialité  
VALEURS  
Esprit d'équipe

Tournoi Préparation  
jeu  
ENTHOUSIASME



# FICHE PRATIQUE LICENCE – AFFILIATION FFR



Accéder à votre compte



VAL-e

Identifiant \*

Mot de passe \*

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

Je me connecte sur l'accès Oval-e avec mon identifiant et mot de passe reçu par mail, **via le lien en rouge dans le bas du texte.**

**(<https://oval-e-pp.ffr.fr/Affilies/DemandeAffilies/Index/271429>).**

Lors de ma 1<sup>ère</sup> connexion, je peux changer ce mot de passe.

Je complète tous les champs à étoile\* concernant mes informations personnelles et je les sauvegarde.

Je télécharge ma photo d'identité et ma pièce d'identité. Je choisis mes conditions d'assurances et j'imprime mon certificat médical pour me rendre chez mon médecin puis je rapporte l'original du certificat médical à mon club qui le conserve.

1

VILLE NAISSANCE \*

CODE POSTAL NAISSANCE \*

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE DOMICILE

LISTE ROUGE \*

AUTORISATION CNIL \*

EMAIL \*

CONFIRMER EMAIL \*

mkeilin.comite@gmail.com

mkeilin.comite@gmail.com

2

### Adresse du licencié

- ETAGE - ESCALIER - APPARTEMENT
- IMMEUBLE - BÂT. - RÉSIDENCE
- NUMÉRO ET LIBELLÉ DE VOIE \*
- LIEU-DIT OU BOÎTE POSTALE
- CODE POSTAL \*
- CODE INSEE
- LOCALITÉ \*
- PAYS \*

  
  
  
  
  
  
  
  
  

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

3

### Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.

Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

### Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

1/ des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé

2/ des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives")

3/ de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires

4/ que lesdites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes

### Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

**PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES \***



En cliquant sur ce bouton, les conditions d'assurances complémentaires s'ouvrent et le licencié choisit ce qu'il décide de souscrire ou non.

4

services, au profit de vos licenciés, 22 rue du 24, en cas d'accident survenu lors des activités sportives.

**Tel : 01 47 11 13 24**

Les prestations suivantes sont assurées dans le monde entier :

- votre rapatriement médical,
- la présence à votre chevet d'un membre de votre famille ou à titre hospitalier pendant 3 jours,
- le rapatriement du corps en cas de décès, en franchise dans un pays limitrophe.

**1.4 - Garantie de base - Accidents corporels**

**Accident Corporel :** Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provoquée de l'action accidentelle d'un tiers est couverte.

Les indemnités réglées au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ».

Les indemnités sont évaluées selon le droit applicable. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers ou l'administration et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des particuliers assurés viennent en déduction de chacune des indemnités décrites ci-dessous.

Vous êtes assuré(e) lors d'un événement garanti en cas de : blessure, décès, déficit fonctionnel permanent, décès.

**Nature et limites de votre garantie Accidents Corporels :**

**Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation :** en complément, des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires et s'il y a lieu, des régimes complémentaires et dans la limite des frais réels.

- **Assurés sociaux :** 150 % des tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale en vigueur à la date de remboursement.
- **Non assurés sociaux :** 200 % des tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale en vigueur à la date de remboursement.

Les frais de prothèse dentaire sont limités à 500 € par dent fracturée avec un maximum de 2 500 € par accident.

Les frais de chambre individuelle sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.

Les frais de transport en ambulance 35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.

Les frais d'optique pour les arbitres sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes ou usure d'un verre.

Option	Officier de match (8 ans et +)	Joueurs (18 ans et +)	Joueurs (-18 ans)	Invoqué (-5ans)	Assurés (si) autre de rugby
1	40	50	40	30	10
2	70	100	50	35	15
3	80	120	60	40	20

**2.2 Indemnités journalières (suite à une perte de salaire civile)**

Une franchise de 30 jours est applicable. La durée de la garantie est de 365 jours comptés à partir de la date du 1<sup>er</sup> arrêt de travail.

Option	Montant maximum journalier (€)	Prest. T.T.C. (€)
1	40	350
2	80	600
3	160	850

**LES INSCRIPTIONS SONT RECUES AU CLUB**

**CGA RUGBY**

**Courrier Gestionnaire** - Centre de Gestion Administratif Rugby  
51 avenue Hoche - 75405 PARIS CEDEX 08  
S.A. au capital de 264 000 € - Saint Paris B 379 429 754  
N° ORIAS 07 022 402

Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conditionnées aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances.

**FIDELIA ASSISTANCE**  
Société anonyme au capital de 12 571 744 € entièrement libéré  
Entreprise régie par le Code des Assurances - R.C.S. Paris B 377 768 601  
Siège 377 768 601 00017 - NAF 6512Z  
27 quai Carnot 92212 SAINT-CLOUD CEDEX

**GMF ASSURANCES**  
Société anonyme au capital de 181 383 440 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
R.C.S. Paris B 398 972 901 NAF 6512Z  
148 rue Anatole France 92597 LEV ALLOIS-PERRET Cedex

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

## Assurances complémentaires

- Option 1 : Je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes
- Option 2 : Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

**ANNULER** **VALIDER**

5

## ETAPE 4 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

### Pièce à joindre au dossier (Identité)

Photo d'identité \*

Sélectionner...

14102519\_1775367072706093\_3800

Justificatif d'identité ou photocopie du passeport \*

Sélectionner...

Chrysanthemum.jpg



⑥ Pour les mineurs, les arbitres, les entraîneurs et les étrangers, des pièces complémentaires sont à fournir également

**Pièces à joindre au dossier (Médical)**

Autorisation de soin en cas d'accident

---

Documents à télécharger

🔗 Conditions d'Assurances

**Ici je télécharge le CERTIFICAT MEDICAL pré-rempli (et non l'AS)** ←

⑦ Après avoir imprimé le certificat médical et l'avoir fait signé par le médecin, il faut le télécharger dans les pièces à joindre. C'est le club qui conserve l'original.

**Certificat Médical (formulaire papier)**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby \*

📄 2017271629A0.pdf

**NE PAS OUBLIER DE SAUVEGARDER LES INFORMATIONS !!!**

Puis le club, après vérification des informations, transmettra, de manière dématérialisée, à la FFR pour validation.

Enfin, le club imprimera la licence au terme de cette procédure.